ATTESTATION DE CONFORMITE

Certificat N°:	Certificat valable depuis le :	Dates de validité:
C732329	2 juin 2025	2 juin2028

DNV Business Assurance France certifie que le la société

Arkema : Serquigny

Route de Launay, 27470 SERQUIGNY, France

A mis en œuvre de manière satisfaisante les procédures prévenant la dispersion de granulés de plastiques industriels dans l'environnement conformément aux dispositions du décret 2021-461 du 16 avril 2021.

La validité de cette attestation couvre les produits ou services suivants :

Production, conditionnement, expédition et essais industriels, sous formes de granulés et poudres, de polymères techniques fabriqués pour le compte de la Business Unit Polymères Techniques.

Conformément à l'article D.5416-64 du code de l'environnement, l'exploitant met à disposition du public sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit*, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.

**La présente attestation de conformité au décret 2021-461 fait partie intégrante du rapport fourni au client par DNV. De ce fait elle peut être utilisée comme document pouvant être mis à disposition du public sur son site Internet.*

Lieu et date :
Genas le 6 juin 2025

Pour l'organisme de certification :
Estelle MAILLER
Représentante de la direction

DNV Business Assurance France SARL, Parc Everest, 54 Rue Marcel Dassault, 69740, Genas, France
TEL: +33 4 78 90 91 40. www.dnv.fr